

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le dix-huit octobre à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le onze octobre deux mille dix-huit, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Pascale MILLOT HAUKE, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Thierry DEKOCK, Elisabeth CHENAU, Pascale BONNIER, Françoise ROUBIN, Adeline FILLOT, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Pascale LECONTE, Véronique PROT, Bénédicte JOUVE et Ernest FRANCO</p> <p>Absents : Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER, Dominique REGNIER, Jérôme MONVAILLIER, Christophe PINEL et Jean Pierre COMBLET</p> <p>Pouvoirs : Elisabeth CAILLOZ (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Michel REGNIER (pouvoir donné à Serge FAGES), Jérôme MONVAILLIER (pouvoir donné à Thierry DEKOCK), Christophe PINEL (pouvoir donné à Catherine STARON) et Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Bénédicte JOUVE)</p> <p>Secrétaire de séance : Elyane CLOP</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-052
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE : VENTE MAISON 4 RUE DES
COUTTRACHES A VOURLES**

*Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme
Vu l'avis des domaines en date du 10 juillet 2018*

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté la maison située au 4 rue des Couttraches à Vourles en 2014 dans le but de créer des places de stationnement pour répondre au nouveau besoin de la rue des Couttraches.

Suite à la réalisation de ce parking, Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas vocation à garder ce bien. Le droit de rétrocession nous oblige à contacter l'ancien propriétaire ainsi que l'acquéreur évincé de l'époque, devenu prioritaire pour cette acquisition. En conséquence, Monsieur le Maire a pris attache auprès M ITRI (ancien propriétaire) et M FALCONNIER (acquéreur évincé).

Il en ressort que ce dernier est favorable à l'acquisition de cette maison au prix de 210 000€.

Ledit bien immobilier vendu est situé sur une parcelle à détacher d'un ténement de plus grande étendue cadastré section AO numéro 30.

La superficie de la parcelle objet de la vente sera d'environ 160 m² ainsi qu'il résulte du projet de division établi par le Cabinet PERRAUD, dont le siège social est situé à SAINT GENIS LAVAL, 56 avenue Chanoine Cartellier

Le conseil municipal,

Monsieur Serge FAGES, Maire entendu

A l'unanimité des membres présents et représentés

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de cette vente ainsi que tous les documents y afférents.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

<p>Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>	<p>Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>	<p>Accusé de réception en préfecture 069-216902684-20181018-2018-052-DE Date de réception préfecture : 22/10/2018</p>
--	--	---